

# REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de Boissise-la-Bertrand

## ARRÊTÉ

au nom de la Commune de Boissise-la-Bertrand

Le Maire,

Vu la Déclaration Préalable présentée le 10 octobre 2022 par Monsieur Dominique PELE sis 2 route de Boissettes – 77350 BOISSISE LA BERTRAND et enregistrée par la Mairie de Boissise-la-Bertrand sous le numéro DP 0770392230026,

Vu le projet objet de la déclaration, sur un terrain cadastré AI n°89 d'une superficie de 1 768 m2 situé 2 route de Boissettes 77350 Boissise-la-Bertrand, consistant :

- **Au remplacement d'un abri voiture de 11mx4m avec poteaux en bois, toiture en ardoises identique à la maison**

Vu le Plan Local d'urbanisme approuvé le 10.03.16, en vigueur depuis le 15 juin 2016, ainsi que ses mises à jour actées les 01.12.18 et le 01.03.19.

Vu l'arrêté de délégation n°ARH-2020-06-35-bis en date du 12 juin 2020 effectif à compter du 15 juin 2020 donnant le droit à Monsieur Alain BERNHEIM, Adjoint à l'Urbanisme, de signer toutes les autorisations d'urbanisme,

## ARRÊTE

### Article 1

**Ce projet ne consiste pas en la réfection de l'actuel carport, mais il s'agit d'une construction nouvelle à la place de l'actuel carport. Le PLU prescrit en zone « UB » que toute construction nouvelle soit en recul depuis la voirie d'au moins 5 m.**

**C'est pour cela qu'il est fait opposition à la Déclaration Préalable n°0770392230026.**

Fait à Boissise-la-Bertrand, le 18 octobre 2022

Alain BERNHEIM

L'Adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme

